



LA FORET COMMUNALE DE CRUIS

UN JOYAU AU CŒUR DE LURE

Cette brochure a pour objectif de faire le bilan de nos actions pour équiper, aménager, sécuriser notre forêt et d'apporter des précisions sur la création du parc photovoltaïque.



Photographies Juin 2023

Durant plus de trois décennies, et encore aujourd'hui, nous n'avons cessé de sécuriser, d'équiper et d'entretenir la forêt communale de Cruis.

D'ailleurs L'ONF¹, la DDT², la SAFER³ attestent que la forêt communale de Cruis est parmi les mieux équipée, protégée et entretenue de notre département.

Au cours de votre lecture, les principaux équipements et aménagements réalisés tout au long de nos mandats vous seront exposés.



Photographie juin 2023

¹ONF – Office National des Forêts

²DDT – Direction Départementale des Territoires

³SAFER – Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

❖ LES PISTES FORESTIERES

Elles ont été conçues pour lutter contre les incendies, exploiter la filière bois et faciliter l'accès au massif.

Les principales, d'une largeur d'environ 8 mètres, communément dénommées « pistes DFCI » sont :

- La piste du jas de Roche (6,5 km),
- La piste du jas Neuf (5,5 km).





❖ LA RESTAURATION DES JAS

Les jas de la Montagne de Lure étaient en ruine. Durant plusieurs années, ils ont été entièrement restaurés par les bénévoles et les élus. La commune a financé les matériaux de toutes les restaurations.

➤ Le jas de Roche, restauration en 1997





➤ Le jas Neuf, restauration en 1998





➤ Le jas de Pierrefeu, restauration en 1999





❖ LA TABLE D'ORIENTATION

La table d'orientation est installée au-dessus du jas de Pierrefeu. Elle permet aux marcheurs de se situer et offre une vue magnifique à 180°. Elle a été mise en place par les bénévoles et les élus.



❖ LA CONSTRUCTION DES TROIS CITERNES DFCI⁴

Les emplacements ont été choisis en concertation avec l'ONF qui est également notre partenaire pour la construction du parc photovoltaïque.

La citerne de Font Inchastra (60 m³)



⁴Défense des Forêts Contre l'Incendie

La citerne du jas de Gay (60 m³)



La citerne de La Tuilerie (30 m³), accessible aux hélicoptères bombardiers d'eau



❖ LES TROIS CITERNES DES JAS

Elles ont été restaurées en même temps que les jas par les bénévoles et les élus. Nous les avons curées, nettoyées, étanchées. Un système de remplissage a été installé avec des gouttières récupérant les eaux pluviales. Elles sont ainsi pleines toute l'année.

La citerne du jas de Roche (20 m³)



La citerne du jas Neuf (20 m³)



La citerne du jas de Pierrefeu (20 m³)



Concernant la lutte contre les incendies nous avons une réserve en eau de 270 m³. Toutes les citernes sont faciles d'accès quel que soit le type de véhicule d'intervention.

❖ LA MISE EN PLACE DE DEUX IMPLUVIUMS A LA SAPEE

Ils servent à la fois pour lutter contre les incendies et pour le pastoralisme. Ils sont d'une capacité de 30 m³ chacun.



❖ LA RESTAURATION DES CABANES DES CHARBONNIERS,
EN 2001

Les cabanes étaient en ruine, elles ont été restaurées par les bénévoles et les élus.

Ce sont des cabanes de charbonniers. Certains d'entre nous ont eu la chance de connaître des Cruissiens qui y ont vécu.





Ces travaux de restauration ont duré plusieurs années. Durant des mois, tous les week-ends, nous nous sommes réunis pour mener à son terme chacune des restaurations.

Bénévoles, élus, nous étions toujours très nombreux dans une ambiance et une convivialité extraordinaire. Et que dire de ces mémorables petits déjeuners !

En constituant cette brochure et en regardant les photos, nous avons une affectueuse pensée pour plusieurs de nos amis qui nous ont quittés et qui ont participé à tous les travaux de restauration.



Inauguration du Jas de Roche

❖ LE CAIRN 2000

A la demande des baliseurs des sentiers de randonnées ADRI⁵/CDRPO⁶ et avec l'accord et la participation de la commune de Cruis, il a été construit un Cairn à la cime de Lure. Il marque le passage à l'An 2000. C'est un point de rencontre pour tous les marcheurs.

Il a été érigé par les bénévoles et les élus.



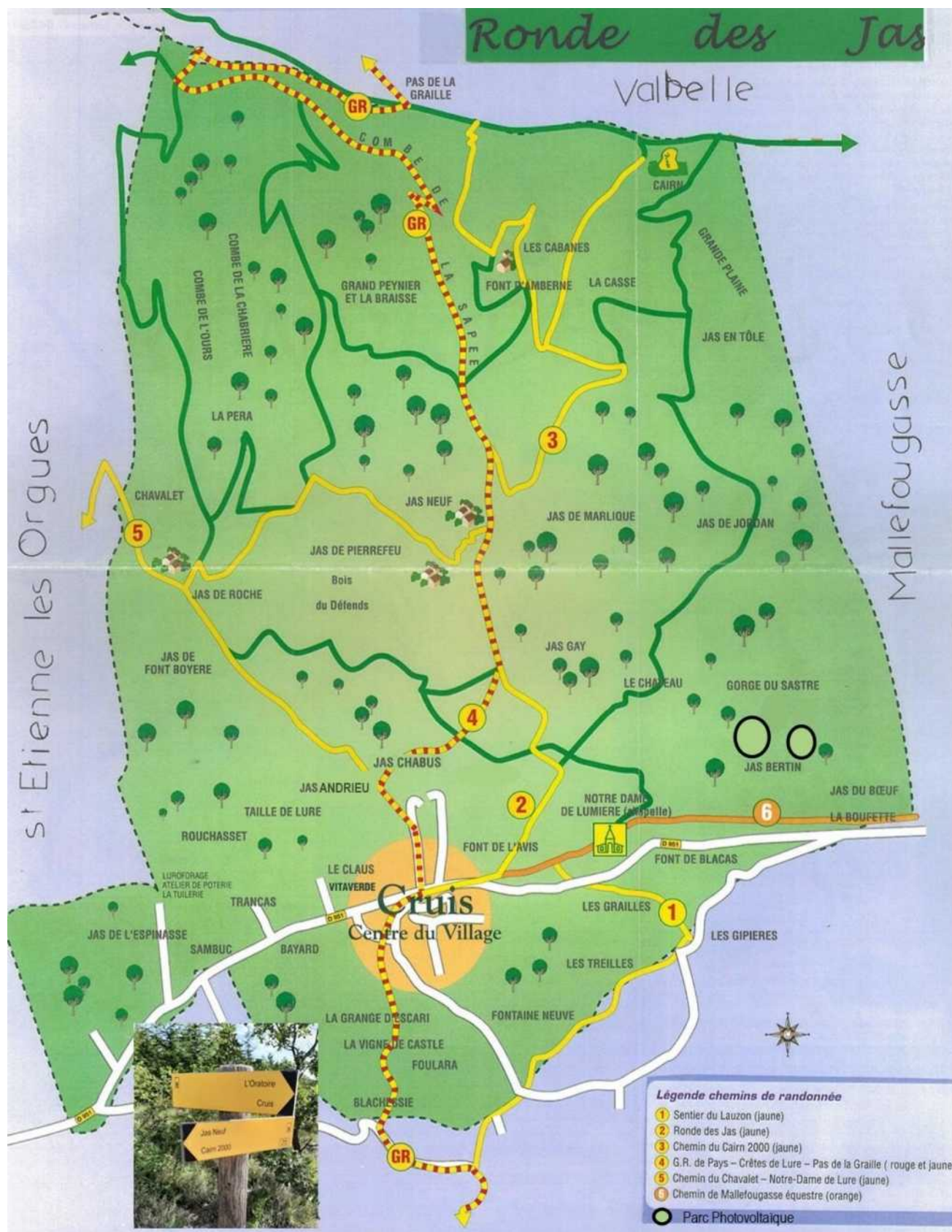
⁵ADRI – Association Départementale de Randonnée et d'itinérance

⁶CDRPO₄ – Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du 04



❖ CHEMINS DE RANDONNEES

Ce sont 25 km de chemins de randonnées qui ont été balisés. Le circuit de la Ronde des Jas a été créé après leurs restaurations.



❖ ACHATS DE PARCELLES FORESTIERES

Nous avons acquis 300 hectares y compris le jas Neuf et le jas de Pierrefeu.

Récemment nous avons acheté le jas d'Aubert et plus de 5 hectares de terrains boisés.

Notre politique est de poursuivre l'acquisition de terrains boisés à chaque fois que nous en aurons l'opportunité, ceci afin de préserver notre patrimoine forestier.

❖ REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN FORET



Une nouvelle signalétique va être mise en place. Elle a été décidée en coordination avec l'ONF et la société de chasse.

Le but est de réglementer et contrôler la circulation sur les chemins de la forêt.

La vitesse sera limitée partout à 30 km/h. Certains chemins seront interdits à la circulation ou réservés aux ayants droit.

Les crêtes, le hors-piste, l'usage du feu, restent rigoureusement interdits. Des arrêtés ont été pris. La gendarmerie et l'ONF seront chargés de les faire respecter.

Un plan de circulation sera réalisé prochainement.

❖ L'INCENDIE DU 1er AOUT 2004





Lors de cet incendie, 250 hectares de bois sont partis en fumée (source : SDIS). Les pistes du jas Neuf et du jas de Roche ont eu un rôle majeur. Elles ont permis aux pompiers d'accéder rapidement en tête de l'incendie avec les gros porteurs. Ce qui a ainsi permis de le fixer et de le circonscrire avec l'aide des canadiens. Sans les pistes, la forêt de la montagne de Lure aurait été en grand danger. Les rapports du SDIS sont très clairs sur ce point.

Et pourtant, pour réaliser ces 12 km de pistes, un terrassement considérable a été nécessaire. Des milliers de m³ de terre et de gravats ont été évacués. Tous les arbres qui se trouvaient sur le tracé des pistes ont été coupés et enlevés.

Leur nombre a été bien plus important que ceux coupés lors du défrichage pour l'implantation du parc photovoltaïque.

En 1991 nous avons décidé que pour la protection de la forêt, mais aussi pour faciliter l'accès au massif des pompiers, secours et forestiers, il fallait le faire. Quand nous voyons leur utilité aujourd'hui, cela nous conforte dans notre décision qui s'est avérée être judicieuse.

Deux ans après cet incendie, tous les arbres brûlés ont été coupés et évacués. Ce fut une opération financièrement blanche pour la commune. Nous avons négocié avec une entreprise qui s'est rémunérée sur le bois calciné. Pour éviter les ravinements, les souches ont été laissées en place.

La forêt brûlée a totalement été nettoyée et réaménagée. Peu de temps après, nous avons replanté 24 hectares, le restant s'est régénéré sans aucune intervention humaine. Dame nature nous a d'ailleurs montré toute sa force car ces arbres sont aujourd'hui plus développés, plus beaux et bien plus denses, que tous ceux que nous avons replantés.

Nous nous souvenons de la rapidité avec laquelle ces opérations ont été réalisées. Cela avait surpris

nos instances dirigeantes, qui n'ont pas manqué de nous adresser leurs compliments.

C'est suite à cet incendie, que la décision de réaliser un parc photovoltaïque a été prise.

➤ **Les plantations :**

Voici une liste des plantations réalisées tout au long de nos mandats :

- 2 268 cèdres de l'Atlas (après l'incendie),
- 1 700 cèdres de l'Atlas (après l'incendie),
- 1 940 sapins Bormuler P61 (après l'incendie),
- 10 030 cèdres de l'Atlas (après l'incendie),
- 2 220 sapins,
- 1 600 feuillus,
- 400 châtaigniers,
- 900 cèdres de l'Atlas.

C'est un total de 21 058 arbres qui ont été plantés, de différentes essences (source : ONF).

Avec les compensations proposées par la société Boralex pour la création du parc, quelques milliers d'arbres supplémentaires seront plantés. A cela, s'ajoute notre volonté de poursuivre d'autres plantations, orientées vers les feuillus partout où cela sera possible.

Une partie des recettes du parc nous aidera à réaliser ces plantations.

Sur le versant Sud de la montagne de Lure, la commune de Cruis s'étend sur environ 4 000 hectares, dont 2 000 hectares de forêt.

Au sein de ces 4000 hectares, il y aura le parc photovoltaïque de 17 hectares dont le périmètre clôturé sera ouvert au pastoralisme. Dans ce périmètre seront installés 7,5 hectares de panneaux solaires.

Nous rappelons que le projet du parc a commencé en octobre 2009.

La société Boralex a toujours respecté le droit et la loi.

Elle est en possession de toutes les autorisations nécessaires pour la construction du parc, et ce, malgré plusieurs recours en justice pour lesquels elle n'a jamais été condamnée. Mais ces recours ont eu deux effets négatifs : le retard de la production en énergie du parc et une perte de recette de près de 1 000 000 euros pour la commune (6 ans de recettes).

Le parc se compose de deux parties distinctes :

- la surface Est de 8 ha, classée en landes, sur un terrain caillouteux, non propice à l'exploitation forestière,
- la surface Ouest de 9 ha, classée en futaie résineuse, pour une partie.

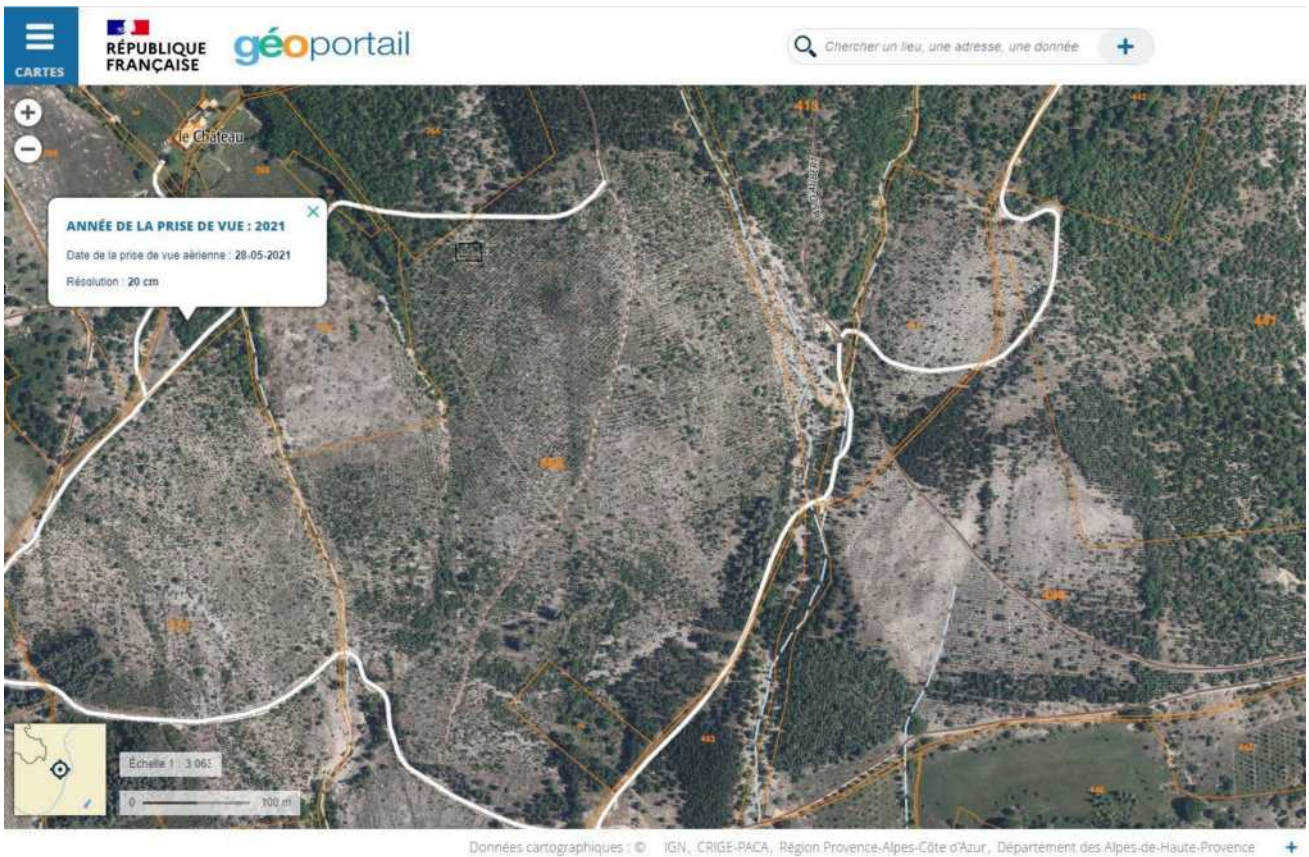
Sur l'emprise de ces deux parcelles il n'y a aucun chemin de randonnée. Ce n'est pas un lieu de promenade et les $\frac{3}{4}$ de la superficie sont une réserve de chasse depuis des décennies.

Sur les 17 ha du parc environ 900 arbres et arbustes ont été prélevés.

C'est l'entreprise forestière à qui Boralex a attribué le marché qui a réalisé le défrichage. Le bois récupéré a été vendu par la commune. La recette s'élève à 5 800 € (pour environ 400 m³), car ce sont des arbres de petite taille avec des troncs n'excédant pas 12 cm, d'où la faible quantité de bois prélevé et vendu.

L'implantation du parc n'impacte pas la forêt. Les prises de vues aériennes sont très explicites. Elles montrent très clairement que la majeure partie de sa surface n'est que cailloux, pierres et gravats ! Elle est très peu boisée.

Vue générale avant défrichement (mai 2021)



Zones d'implantation du Parc photovoltaïque



Photographies du 05 août 2010, les deux parcelles du parc.



Elle est où la destruction de notre forêt ?

Elle est où la destruction de la montagne de Lure ?

Ils sont où les arbres coupés par milliers ?

Elle est où la catastrophe écologique ?

Il est où l'écocide ?

Ecocide ! C'est le mot employé par les scientifiques concernant la destruction du barrage en Ukraine, provoquant une énorme catastrophe humaine, écologique et environnementale.

Que de bruit pour un parc photovoltaïque de 17 hectares sur le territoire de la commune qui en compte près de 4 000 ! soit 0,4% de la superficie de la commune.

Être contre le parc peut se concevoir. Chacun est libre d'avoir son opinion. Mais dans les propos et surtout les écrits, il faut savoir raison garder...

Mais pour qui nous prend-on ? Pour qui veut-on nous faire passer ?

Nous avons prouvé tout au long de nos mandats que nous étions des élus responsables et que notre mode de fonctionnement n'a jamais été celui de prendre des décisions à la légère.

Nous avions deux objectifs hier comme aujourd'hui : produire une énergie renouvelable propre et assurer la pérennité financière de la commune pour les décennies à venir. Nous n'avons jamais varié !

Le premier objectif sera réalisé par la société Boralex.

Le deuxième objectif concernant la commune a été atteint.

Mais comment peut-on imaginer une seule seconde qu'avec l'attachement et l'amour que nous portons à notre forêt, nous serions capables de lui porter atteinte, voire de la détruire comme nous l'entendons depuis des mois, après tout ce que nous avons réalisé.

Heureusement la réalité est toute autre. Notre forêt est toujours là, belle, majestueuse, intacte. Venez la découvrir, vous promener, vous y croiserez de très nombreux groupes de marcheurs, de cavaliers en randonnées, de vététistes ou tout simplement des amoureux de la nature venus en famille admirer une faune et une flore très riches.

Le parc photovoltaïque ce n'est pas notre forêt !

Notre Forêt, c'est la Combe de la Sapée, la Grande Plaine, le Peynier, la Braïsse, Font d'Amberne, Chavalet, le Défends, la Combe de Chabrière, la Combe de l'Ours ...

Vous y découvrirez avec émerveillement de superbes mélèzes, chênes, hêtres, sapins, cèdres de l'Atlas ainsi que de nombreuses plantes aromatiques, et même des champignons.

Réellement, ce qui menace aujourd'hui et très certainement demain nos forêts, ce sont les incendies, les canicules et sécheresses à répétition et toutes les conséquences dues aux dérèglements climatiques. Ce ne sont sûrement pas les parcs photovoltaïques, à condition qu'ils soient à échelle humaine, réfléchis et bien ciblés, comme l'est celui de la commune de Cruis.

La municipalité de Cruis



Photographie juin 2023



Photographies juin 2023